



EUROPE

La Charte contre le tabac, 1988

- De l'air frais exempt de fumée de tabac est une composante essentielle du droit à un environnement sain et non pollué.
- Chaque enfant et adolescent a le droit d'être protégé de toute promotion pour le tabac et de recevoir tout le soutien éducatif et autre nécessaire pour l'aider à résister à la tentation de commencer à consommer du tabac sous quelque forme que ce soit.
- Tous les citoyens ont droit à un air exempt de fumée de tabac dans les lieux publics et les transports en commun.
- Chaque travailleur a le droit de respirer sur son lieu de travail un air qui ne soit pas pollué par la fumée de tabac.
- Chaque fumeur a le droit de recevoir des encouragements et une aide au sevrage tabagique.
- Chaque citoyen a le droit d'être informé sur les risques inégalés que fait peser la consommation de tabac sur la santé.

Pour permettre à chaque personne d'Europe de jouir des droits énoncés dans la Charte, les participants à la Conférence ont recommandé d'appliquer dix stratégies.

1. Reconnaître et défendre le droit des individus au choix d'une vie sans fumée.
2. Ériger en loi le droit à un environnement public sans fumée.
3. Proscrire la publicité et la promotion des produits du tabac ainsi que le parrainage par l'industrie du tabac.
4. Informer chaque membre de la collectivité des dangers du tabac et de l'ampleur de la pandémie.
5. Assurer de larges possibilités d'aide aux consommateurs de tabac qui désirent renoncer à leur habitude.
6. Prélever au moins 1% du produit de l'impôt sur le tabac pour financer des activités spécifiques de lutte antitabac et de promotion de la santé.
7. Instituer des mesures financières progressives de dissuasion.
8. Interdire de nouvelles méthodes de présentation de la nicotine et faire obstacle aux stratégies futures de commercialisation de l'industrie du tabac.
9. Surveiller les effets de la pandémie tabagique et évaluer l'efficacité des mesures antitabac.
10. Collaborer avec tous les secteurs de la collectivité désireux de promouvoir la santé.